

		02b1 Information prophylaxies de cheptel et d'introduction BOVIN	Référence :
			Indice 01
			Date : 19/01/2018
			Page 1 sur 1
			VETERINAIRES

PROPHYLAXIES

OBLIGATOIRES

Campagne de prophylaxie du 1^{er} octobre au 31 mai

Brucellose	Contrôle sur sang : sérologie annuelle sur 20 % des bovins > 24 mois. Contrôle sur lait : contrôle annuel sur lait de mélange.
Leucose	Contrôle sur sang : sérologie sur 20 % des bovins > 24 mois tous les 5 ans. Contrôle sur lait : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.
IBR	Elevages « indemne », « en cours de qualification » : <ul style="list-style-type: none"> Contrôle sur sang : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 24 mois Contrôle sur lait : contrôle semestriel sur lait de mélange. Elevages « en cours d'assainissement », « en cours de gestion » et « non conforme » : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 12 mois non-connus positifs
Varron	Contrôles aléatoires et orientés des élevages par sérologies de mélange.

SYSTEMATIQUES

BVD	Dépistage annuel par sérologie de mélange sur les bovins 24 - 48 mois (adhérents GDS Creuse).
------------	---

VOLONTAIRES

Paratuberculose	Dépistage annuel individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande (population prélevée variable selon les situations).
------------------------	--

CONTRÔLES AUX MOUVEMENTS

AVANT DEPART

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours avant le départ de l'animal

IBR	Cheptel non-indemne d'IBR : dépistage IBR dans le cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ de l'animal sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié
------------	---

A L'ARRIVEE ou AU RETOUR

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

Brucellose	Sérologie individuelle sur bovins > 24 mois si délai de transfert est > à 6 jours.
Tuberculose	Tuberculation sur les bovins > 6 semaines si le délai de transfert est > à 6 jours.
Varron	Traitement sauf bovins avec mention zone ou cheptel assaini sur ASDA
IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » et dans le cas d'un transport maîtrisé et d'un délai de transfert inférieur à 24h00. <i>Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite sauf en ateliers d'engraissement en bâtiment dédié.</i>
BVD	PCR de mélange sauf bovin connu non-IPI Mutualisation du coût au niveau de GDS Creuse

VOLONTAIRES

Paratuberculose	Sérologie individuelle et PCR sur fèces, bovin > 18 mois sauf si issu d'un cheptel sous apport de garantie paratuberculose	Prise en charge de 50 % des frais d'analyses si BGC
Besnoitiose	Sérologie individuelle pour les animaux venant de départements extérieurs	
Néosporose	Sérologie individuelle sur les femelles reproductrices	